

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 34      COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>o</sup> — )	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>o</sup> — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Autrefois, désormais

Sous nos yeux, le Maréchal élève pièce à pièce le nouvel édifice constitutionnel de la France et nous pouvons constater qu'il le construit fidèlement, d'après le plan dont il nous avait fait connaître les lignes d'ensemble dans ses divers messages, et particulièrement dans celui du 11 octobre 1939, où il exposait les principes suivant lesquels il serait conçu. Autorité de l'Etat garantissant les libertés des citoyens ordonnés dans leurs groupements municipaux, syndicaux et familiaux. Autorité de l'Etat qui lui permet de mener la politique générale suivant les seuls intérêts du pays. Par son acte constitutionnel numéro 7, dont nous avons publié le texte, il met, comme il est juste et normal, la responsabilité là où est l'autorité. Seulement, cette fois, il ne s'agit plus de cette fiction ridicule et dérisoire dont on faisait si grand étalage dans les mots parce qu'elle n'existait pas dans les faits.

Là où il n'y avait que verbalisme, il a mis une réalité. Il a substitué la vérité à la fausse apparence. Vous vous rappelez sans doute l'abus qui se faisait du terme sous le régime déchu, cette solennité déclamatoire avec laquelle les orateurs lançaient aux échos du Parlement, répétés dans les colonnes de l'Officiel, le mot de responsabilité, ces airs de majesté bouffonne avec lesquels les ministres avertissaient du haut de la tribune l'assemblée goguenarde et rigolante : « Messieurs, je viens prendre mes responsabilités !... »

Tes responsabilités. Pauvre chou, qu'est-ce que tu risquais ? D'avoir à porter ta démission à l'Elysée, où le Président de la République te chargeait souvent de retourner d'où tu venais en formant toi-même le ministère qui devait remplacer celui qui venait de partir ? Ou encore de troquer ton portefeuille du ministère du travail pour celui du ministère des loisirs ?

Voilà ce hérosisme et voyez-vous ce châtement ! Et ne faut-il pas admirer ce régime dans lequel un ministre de l'air pouvait avoir détruit l'aviation, un ministre de l'instruction publique pouvait avoir empoisonné l'enseignement, un ministre des finances pouvait avoir démolé le franc et dilapidé les milliards de l'armement, un ministre de la justice pouvait avoir emprisonné des innocents et libéré des coupables, un ministre de la guerre pouvait avoir désarmé le pays et désorganisé la Défense nationale, oui, ce régime où il était toujours question de « responsabilité » et dans lequel on pouvait même voir un Chef de gouvernement mettre partout le désordre, la désorganisation, la ruine, instituer la guerre civile dans le pays sans qu'il leur soit demandé aucun compte et sans qu'il leur soit fait autre chose que le prier d'aller se reposer quelques semaines à leurs places de députés en attendant qu'on les prie de revenir à leurs places de ministres ou de président du conseil pour recommencer !

Car je n'ajoute pas un trait au tableau de ce qui se passait sous les yeux des citoyens français, car, sous chacune de ces affirmations, on peut mettre des noms et des faits, car c'est exactement ce qui arrivait et ce qu'on appelait « le régime normal de la Constitution », ou encore « la pratique loyale et régulière de nos libres institutions ! » Car c'est avec cette blagologie de foire qu'on bernait le peuple de France et c'est avec cette liberté suicidaire qu'on a mené notre pauvre grand pays jusqu'au seuil de la mort !

De la mort dont nous a préservé juste à temps la prodigieuse intervention du Maréchal. Mais il ne lui suffit pas d'avoir arrêté les conséquences du mal avant qu'elles soient arrivées à leur aboutissement final, il veut aussi empêcher qu'il puisse se reproduire. Et c'est à quoi tend le nouvel acte constitutionnel.

Celui-là ne fait pas que parler de la responsabilité ministérielle ; il la réalise en fait tout en droit. Il lui donne des sanctions !

Les actes mauvais des citoyens sont punis par des peines qui fixent les lois. Il en sera de même pour ceux des ministres. On ne verra plus ce paradoxe que l'impunité soit assurée précisément à ceux qui font le plus grand mal. Et les peines prévues sont dures, puisque les ministres répondent de leurs fautes corps et biens. En vérité, voici qui n'est pas banal, puisqu'il a fallu attendre que la démocratie ne soit plus pour voir faire, enfin, ce qu'elle avait promis !

Emile LAPORTE.

## Nos Echos

### Que l'obligation soit obligatoire !

Puisque nous sommes désormais sous un régime qui a cette originalité d'appliquer les lois, il doit être permis de suggérer que l'une d'entre elles — et des plus importantes et des plus anciennes — aurait peut-être besoin d'être remise en pleine vigueur.

Je veux parler tout simplement de la loi sur l'instruction obligatoire. Eh ! oui, cette obligation est inscrite dans les textes. Elle y est inscrite même avec des sanctions contre ceux qui ne s'y conforment pas. En fait, comme pour beaucoup d'autres, cette loi est observée seulement par ceux qui le veulent bien. Trop de parents, surtout dans les campagnes, semblent considérer l'école comme une sorte de passe-temps où ils n'envoient leurs enfants que lorsque ceux-ci n'avaient rien de mieux à faire ailleurs. Quant aux sanctions prévues par la loi, il en était de celles-là comme de tant d'autres.

Résultat ? Nous lisons hier sur l'état général de l'instruction en France des comparaisons avec les pays étrangers bien humiliantes pour le nôtre.

Et cette faiblesse originelle quant à l'instruction primaire, devait avoir ses conséquences jusque dans la suite des études, si je m'en rapporte à une observation faite il y a deux ou trois ans à peine par M. de Monzie, alors président du Conseil général, en même temps que ministre, devant l'Assemblée départementale du Lot, qui en restait stupéfaite.

Ce jour-là, M. de Monzie fit connaître à ses collègues, que le concours pour l'entrée à l'Ecole Normale des garçons venait d'avoir lieu et qu'il avait révélé la faiblesse lamentable de tous les élèves qui y avaient pris part. Notamment les compositions de littérature française faisaient peine à lire et, je crois bien qu'il déclara qu'au moins en cette matière pas un de concurrents n'avait obtenu la note moyenne !...

### D'un département à l'autre !

Je viens de lire que des médecins se sont aperçus que le tabac n'est pas nocif. La médecine fait comme ça des découvertes ! Puisque le tabac est ainsi réhabilité — ce dont il n'avait peut-être pas besoin ! — c'est peut-être le moment de présenter une requête.

Il s'agit de la répartition faite entre les départements des diverses « sortes » de tabac. Il en est dont nous manquons depuis longtemps dans le Lot — au moins à Cahors — et dont certains départements voisins sont régulièrement pourvus. Par exemple, le cigare dit « voltigeur », dont la vogue est très grande à cause de cette double qualité particulière d'être précieuse qu'il est à la fois l'un des meilleurs et aussi l'un des moins chers.

Il est, parait-il, impossible depuis des semaines de s'en procurer un seul dans les débits cadurciens. Et nous savons des fumeurs que leurs affaires appellent régulièrement dans le Lot — au moins à Cahors — et le lendemain, on parlait d'autre chose et la situation continuait comme devant !

— Oui, je sais ce que vous allez me dire ! Mais tout le monde ne connaît pas un de ces voyageurs. Et puis pourquoi ne pourrait-on pas trouver à Cahors ce que l'on trouve à Libos ?

## INFORMATIONS

### COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Un sous-marin a coulé 11.500 tonnes de navires de commerce ennemis, deux avions de combat isolés ont été abattus, dans le cadre des vols de reconnaissance, d'importants objectifs militaires à Londres. Ces attaques ont été déclenchées avec succès à coups de bombes explosives et incendiaires. Des avions ont été jetés sur les aménagements de la voie ferrée d'une ville de l'Angleterre orientale.

Des avions de combat à long rayon d'action ont coulé, à l'ouest de l'Irlande,

### LES ENGAGEMENTS

L'Autorité militaire rappelle que les jeunes gens de 18 à 27 ans peuvent contracter un engagement ou rengagement dans l'armée de l'Armistice à la condition d'être Français, de n'être pas juif, de posséder l'aptitude physique au service armé et de ne pas avoir encouru de condamnation.

Aux avantages matériels accordés (prime d'engagement de 3.500 à 4.500 francs, prime de rengagement de 2.000 à 2.500 francs par an, solde de 10 à 16 francs par jour, entretien aux frais de l'Etat, accession aux grades de sous-officiers, pécule à la fin du contrat), vient s'ajouter la possibilité de postuler pour un emploi réservé dans une administration de l'Etat.

Le fait d'avoir servi dans les rangs de l'armée de l'Armistice, où n'entrent que des hommes choisis, actifs et enthousiastes, constituera pour l'avenir une référence de premier choix.

Les hommes âgés de 27 ans au moins à 35 ans au plus peuvent rengager dans les mêmes conditions, par périodes de 6 mois renouvelables, dans une formation de D.A.T. ou de gardiennage.

Les candidats à l'engagement ou au rengagement doivent s'adresser à la brigade de gendarmerie dont dépend leur résidence ou, s'ils le désirent, être immédiatement incorporés au corps de troupe le plus proche.

### Un accord économique franco-allemand

Les négociations qui avaient été engagées, ces jours derniers, entre une députation allemande et une députation française, sur la répartition des exportations de papier à cigarettes, viennent d'aboutir. Il est convenu que l'Allemagne aura le monopole de la vente dans les pays situés à l'est du Reich, la France se réservant l'exportation dans les pays de l'Europe occidentale qui constituaient antérieurement son marché et en Amérique. Avant la guerre, la France fournissait environ les deux tiers de la production mondiale en papier à cigarettes. Cependant, au cours de ces dernières années, la production allemande avait augmenté dans de proportions très importantes. La répartition des marchés ainsi réalisée constitue une solution satisfaisante pour les deux industries française et allemande.

### Enfants français en Tunisie

Jeudi s'est embarqué à Marseille le premier groupe d'enfants réunis par le centre Georges Guynemer et qui seront reçus en Tunisie par des familles françaises heureuses de pouvoir donner un peu de bien-être aux petits qui ont souffert de la guerre.

Les tout petits seront installés dans des maisons d'accueil, les grands pour suivront leurs études. Les plus défaits seront soignés à l'Institut d'héliothérapie. Tous, enfin, sont accueillis pour trois mois dans les meilleures conditions et le voyage aller et retour, aussi bien que leur séjour, est entièrement gratuit.

### M. Alibert a démissionné

M. Alibert, ministre de la justice, vient de donner sa démission pour raison de santé.

Il est remplacé par le professeur Joseph Barthélémy.

M. Joseph Barthélémy, membre de l'Institut, qui vient d'être nommé garde des sceaux, avait professé à l'Université de Toulouse où il passa son agrégation de droit. Il professa pendant de nombreuses années à la Faculté de droit de Paris et représenta son département natal, le Gers, à la Chambre bleu horizon. Il a publié de nombreux ouvrages constitutionnels.

### EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort du général Nollet qui fut ministre de la guerre, ancien grand chancelier de la Légion d'honneur, décédé à Royat, à l'âge de 76 ans.

— 200 sous-officiers, choisis parmi les sous-officiers les mieux notés de la gendarmerie forment la nouvelle garde d'honneur du Maréchal Pétain. Ils sont tous décorés de la Croix de guerre.

## Elle en a besoin !

Un savant a calculé que notre planète se rétrécissait de six millimètres par an, par suite d'une diminution de sa chaleur, ce qui donnerait 3.000 km. carrés en mille années.

L'autre jour, un autre savant découvrait que le continent américain glissait sur ses fonds, s'avanciant galamment à la rencontre de l'Europe à la vitesse de un mètre par an, ce qui, vous le voyez, n'est pas bien compromettant, car, étant donné que 5.000 km. nous séparent du pays que trouva Colomb, la rencontre n'est pas pour demain.

J'admire beaucoup ces hommes de science qui, dans le calme de leurs cabinets et laboratoires, se livrent à des calculs aussi... désintéressés, tandis que nous, nous découpons avec minutie nos tickets de corps gras et de fromage.

N'en fut-il pas toujours ainsi ? Quand Léverrier découvrit Neptune dans le ciel, après

de longs et laborieux calculs sur le papier, la France n'était pas calme et le monde non plus. Les événements de cette époque ont passé, Neptune est resté. C'est une des conquêtes de la science.

Les vieux messieurs à lunettes qui nous disent que les continents glissent et que la terre va se rétrécissant, ont une immense utilité. D'abord, ils soulèvent un coin du voile qui nous cache les mystères de l'univers, ensuite ils attestent que le bipède humain est le seul d'ici-bas qui soit capable de se livrer à des spéculations absolument gratuites, autrement dit de s'occuper d'autre chose que de la satisfaction immédiate de ses besoins matériels.

Cela rachète et ennoblit l'espèce, laquelle, par ailleurs, il faut en convenir, en a joliment besoin.

PAN.

## Chronique du Lot

### Vieille terre de France

Nous avons signalé la communication faite par le docteur René Deguiral à la Société de Géographie sur « le Quercy vieille terre de France ». De ce beau travail nous ex- et magnifiquement expressif d'une partie de notre région :

Partons vers Capdenac, après l'Albigeois ocre et vert, après les gorges où l'aveyron torrenuelux se fraie un passage dans le cristallin fauve et mordu du Rouergue, après Najac, perché en sentinelle, après Villefranche-de-Rouergue, laborieux et méditerranéen, l'un et l'autre fondés par les Comtes de Toulouse, voici la plaine de Capdenac-le-Bas, alignés près du Lot, surgis des défilés rouergats d'Espalion et d'Entraygues, le sentinelle parallèle des voies multiples de sa gare ; au-dessus, Capdenac-le-Haut, ville fortifiée et rempart de pierre, affirme dans l'azur le début de l'empire du calcaire.

Le calcaire domine l'histoire du Quercy, comme ses falaises dominent les vallées. Il lui impose un genre de vie et détermine les caractéristiques de son esthétique.

Il est à la fois auteur, acteur, théâtre et décor.

Comment traduire par des mots suffisants la grandeur majestueuse des falaises à pic, tarabustées de grottes, sorties de blancheurs éclatantes et marbrées de rouge ou de jaune doré, entre lesquelles les rivières du Lot ou du Céle et la Dordogne elle-même sont obligées de se découper un passage sinuoux, taillé à l'emporte-pièce entre deux murailles.

Comment exprimer cette sérénité un peu triste, un peu lunaire, des plateaux des Causses, alignés à l'infini un moutonnement de toitures grises ou d'argent à reflets fauves, étendues de pierres lisses coupées de champs bordés de murs de pierre sèche.

Dans l'ensemble, une terrible impression de dureté, d'aridité, mais rehaussée de couleurs éclatantes ; une puissante image de désert, mais un désert qui s'humanise dès que la pierre cède à l'humus et que le moindre repli de terrain comme dans le creux luxuriant des vallées.

Seules, des cabanes de berger, dont la coupole en pierre sèche a paru à certains archéologues légitimer l'origine locale et non orientales des grandes églises romanes du pôle, dont s'honorent le Quercy et le Périgord, peuplent les espaces déserts, où le thym, le serpolet, le chène truffier rabougri, aux racines brûlant le sol, le disputent à l'herbe jaunâtre aux genévriers malgrés.

Par contre, par la vertu d'un coin humide, surgit une vieille maison quercynoise mi-ferme et mi-généralissime, avec l'arceau de sa porte cochée, son escalier extérieur et ses simples défilés d'escaliers, d'architecture dont les maîtres maçons de adis ont tiré des variétés multiples de constructions élégantes et pratiques.

À la falaise, au plateau s'oppose la vallée : la vallée du Lot, la vallée des Céles, la vallée de la Dordogne résumons-nous pour simplifier.

Malgré l'élan de leurs eaux presque torrenueuses, le calcaire brise leur effort. Elles s'insinuent, se glissent, sans jamais pouvoir absolument s'élever, entre des murs de calcaire, elles dessinent ces pressurées fluviales qui formeront autant de positions fortifiées naturelles. Sur elles s'érigeront des cités préhistoriques et ces oppida gaulois puis romains qui donneront naissance aux monts du Bas-Limousin, est, elle, les champs plantureux, les vignobles et les vergers, mélangés près des eaux vives un déferlement de fleurs au printemps, toutes les rutillances des feuilles mortes à l'automne.

Traversons Laroque-des-Arcs, Vers, Saint-Géry à Bourges-Bas, les vallées de la Dordogne, la grande vallée des Anglais qui trouvent plusieurs tunnels. A Conduché, nous abandonnerons les bords du Lot pour ceux du Céle.

Splendeur de la vallée du Lot à Cahors ; la route suit de près la rivière. Des bourgs en nid d'aigle comme Calvignac, des villages riches, tapés sous les rochers comme la Boulzane, des châteaux comme à Amévières, enfin le site sans pareil de Saint-Girg-Lapopie, ravissent les regards. Et les yeux se reposent, après la sécheresse des sommets, sur les tours et détours que le Lot décrit d'un pech dans la vallée des prés verts, les champs plantureux, les vignobles et les vergers, mélangés près des eaux vives un déferlement de fleurs au printemps, toutes les rutillances des feuilles mortes à l'automne.

Traversons Laroque-des-Arcs, Vers, Saint-Géry à Bourges-Bas, les vallées de la Dordogne, la grande vallée des Anglais qui trouvent plusieurs tunnels. A Conduché, nous abandonnerons les bords du Lot pour ceux du Céle.

La vallée du Céle arracha des cris d'admiration à Othémar Reclus, par l'ampleur et la coloration de ses falaises, les aspects changeants de ses villages aux maisons armoriées, coiffées de petites tuiles rouges, ocre ou grenats, la fraîcheur de ses ombrages, la grâce et l'élan de ses castels.

Tout le Causse de Gramat, le plus grand des Causse du Lot, sépare la vallée du Céle et celle de la Dordogne.

Cette puissante et romantique rivière, qui surgit en force de l'emprise granitique des monts du Bas-Limousin, est, elle, aussi obligée de subir l'étrave du calcaire.

Majestueux et terrible, l'énorme et gigantesque château fort de Castelnaud-Bretenoux surveille ses méandres, fabuleuse forteresse gardienne d'œuvres d'art, sauvée de la ruine par le grand éboulement de 1907, et dont un érudit, M. le Président Ramet, conserve l'étonnante puissance dans toutes ses caractéristiques médiévales.

Puis, ce sera Carennac, si verdoyant, si haut en Périgord, qui naquit un peu plus tard que l'Albigeois, y puisera le thème des descriptions bucoliques de son *Télémaque*, et dont une île porte le nom de la nymphe Calypso.

Elle aussi, la Dordogne est bridée par ces murailles blanches. Elle aussi sculpte une vallée anfractuée, un véritable canyon prenant, au cirque de Montvalent, sous le château de Belcastel — harmonieux comme un décor de rêve ou d'opéra — l'ampleur de symétries cyclopaïennes, avant de parvenir à Souillac. Là, de la blanche aridité du Quercy, elle s'écarte vers le Périgord, aux falaises de grès doré couronnées de chères touffes vertes.

### ENGAGEZ-VOUS !

Le Général d'Armée, Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre, vient de décider qu'il titre transitoire, les candidats à l'engagement pourraient, à leur volonté, s'adresser soit à leur brigade de gendarmerie, soit à un corps de troupe. Les formalités relatives à l'engagement par l'intermédiaire de la brigade de gendarmerie ont déjà fait l'objet de communiqués dans la presse.

Les formalités d'engagement par l'intermédiaire du corps de troupe sont les suivantes :

Le candidat peut se présenter dans un corps quelconque, par exemple le plus voisin de sa résidence (celle que soit l'arme). A son arrivée à ce corps, il signe une déclaration certifiant qu'il remplit les conditions imposées pour l'engagement (âge, nationalité, etc...) et, après une visite médicale sommaire, constatant qu'il n'est manifestement pas impropre au service, il est dirigé immédiatement sur le corps de son choix (si celui-ci est stationné dans la Métropole).

En arrivant à ce nouveau corps, et après une visite médicale plus détaillée, il est incorporé à titre provisoire et son instruction militaire commence aussitôt.

L'engagement définitif est signé ultérieurement dès que le dossier a été entièrement constitué et que le candidat a été présenté devant la Commission départementale lors de son passage périodique dans la garnison.

Nota. — Les candidats pour un corps stationné outre-mer sont maintenus dans le premier corps où ils se présentent jusqu'à décision définitive.

### LES COMPAGNONS DE FRANCE ET LES ECOLES PROFESSIONNELLES

Parmi les réalisations les plus actuelles des Compagnons, il en est de toutes récentes qui intéressent au plus haut point les jeunes du Périgord : la création de centre d'apprentissage et de ferme-école.

Le 15, 16, 17, 18 ans, qui n'avez pas de métier et qui désirez en avoir un. Faites-vous Compagnons !

Ainsi vous pourrez être admis gratuitement à suivre les cours de ces Ecoles qui feront de vous des artisans, des hommes sachant employer leur temps à un travail utile et agréable tout en vivant une vie saine dans une atmosphère de franche camaraderie.

A ces Ecoles professionnelles, on vous enseignera comment travailler le fer, le bois, tout ce qui a trait à la mécanique, à l'électricité, au bâtiment, tout ce qui a trait à la culture.

Plutôt que de traîner dans les rues à ne savoir que faire, de courir les cinémas et les cafés, venez chez nous, nous ferons de vous des hommes, de vrais hommes.

Pour tous renseignements, s'adresser : 48, rue Kléber, à la permanence « Compagnons de France », Périgueux.

### Rapatriés de Suisse

Lundi est arrivé en gare de Toulouse-Matabiau un premier train, formé à Lyon, de militaires rapatriés de Suisse, où ils étaient internés.

Il transportait 405 hommes qui ont été acheminés vers leur lieu de destination par les trains ordinaires des voyageurs.

Parmi ces 405 arrivants se trouvent 39 hommes du Lot.

Mardi matin, un nouveau contingent de 220 rapatriés de Suisse, est arrivé à Toulouse. Parmi eux, il y avait 16 hommes du Lot.

Afin de compléter les effectifs autorisés, la marine reprend les engagements et les rengagements.

Jeunes gens, si vous voulez voyager, vous spécialiser ou vous perfectionner dans un métier de votre choix, engagez-vous dans la marine.

Pour tous renseignements, adressez-vous aux gendarmeries ou écrivez au ministère de la Marine, à Vichy.

### ASSURANCES SOCIALES

Le Service régional des Assurances Sociales de Toulouse informe les employeurs et les assurés sociaux qu'un nouveau mode d'acquiescement des cotisations d'Assurances Sociales, comportant la suppression des feuillets trimestriels étant actuellement à l'étude et devant entrer vraisemblablement en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1941, le feuillet nécessaire au versement des cotisations dues au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 1941 sera seul délivré.

Ce feuillet sera adressé entre le 15 février et le 10 mars aux assurés sociaux des départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Gers, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Ce n'est que postérieurement au 10 mars que les assurés et les employeurs qui n'auront pas été mis en possession des feuillets les concernant devront en faire la demande au Service régional.

Les dispositions rappelées ci-dessus ne s'appliquent pas aux assurés qui ont quitté ou quitteront leur emploi dans le courant des mois de janvier et de février 1941. Les cotisations dues en ce qui les concerne étant exigibles entre le 1<sup>er</sup> et le 10 février pour les premiers et entre le 1<sup>er</sup> et le 10 mars pour les seconds, des duplicata de feuillets doivent être réclamés dès que les intéressés cessent le travail. La demande doit être adressée au Service régional des Assurances Sociales, 14, rue du Rempart-St-Etienne, à Toulouse. Elle doit indiquer le nom, les prénoms, le numéro matricule (ou à défaut la date de naissance) de chacun des intéressés.

